

Paris le 27 septembre 2023

COMMUNIQUÉ

Réuni ce jour, le Conseil National du SNEPS CFTEC a voté à l'unanimité en faveur de la signature de l'accord triennal relatif aux revalorisations salariales pour 2024, 2025 et 2026 dans notre branche professionnelle.

Pour rappel cet accord prévoit une revalorisation de l'ensemble de la grille des minimaux conventionnels de :

+ 5 % à la date d'entrée en vigueur de l'accord

+ 3.2 % au 1^{er} janvier 2025

+ 2.8 % au 1^{er} janvier 2026

Le SNEPS souligne aussi l'importance de la mise en place d'un vrai agenda social sur des sujets essentiels pour les salariés, tel que la revalorisation des accessoires de salaire (majoration des heures de nuit, majoration du travail du dimanche...) mais aussi la négociation d'une mutuelle de branche performante.

Nous espérons enfin qu'une réelle prise de conscience des organisations patronales permettra une avancée significative des rémunérations des salariés de notre secteur d'activité pour permettre une meilleure attractivité et reconnaissance de notre branche professionnelle.

Stéphane BOUDON

Président

